



En invalidité de catégorie 2

Par **valou13**, le **24/05/2013** à **18:44**

bonjours

j'ai été en affection longue durée puis en invalidité mon patron me licencie j'étais en cdi pendant 10 ans j'ai le droit a quoi merci

Par **conseiller du salarié**, le **23/06/2013** à **17:45**

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de notre page sur [l'inaptitude au travail](#), je pense que vous y trouverez tous les renseignements voulus.

Vous avez droit également à une [indemnité de licenciement](#) que vous pouvez [calculer ici](#) (10 ans d'ancienneté=2 mois de salaire).

Votre employeur vous rémunérera également les congés payés restants.

En inaptitude non professionnelle, vous serez dispensé de l'exécution de votre préavis, mais il ne sera pas rémunéré.

Cordialement.